



Leve d une clause de non concurrence

Par **momo**, le **30/11/2009** à **19:10**

Bonjour,
comment mon ex employeur et sous quel forme apres ma demission doit t il mettre fin a une tel clause car deux mois apres ma demission il n a toujours pas leve cette clause merci de votre reponse

Par **LeKingDu51**, le **30/11/2009** à **21:31**

Bonjour,

La clause de non concurrence se lève d'elle-même si j'ose dire.

En effet, pour qu'elle soit valable, elle doit être limitée à la fois dans le temps et dans l'espace et ouvrir droit à une indemnisation.

Vous trouverez donc toutes les informations dans votre ancien contrat de travail.

Cdlt